

Collège universitaire Glendon College

Policy and Planning Committee

[FC-05-06-39]

APPROVED BY FACULTY COUNCIL ON MARCH 24, 2006

March 17, 2006

In the light of the motion passed by Faculty Council on December 10, 2004 asking Departments and Programs to present by April 30, 2006 a list of all courses they wish to offer under the heading of General Education,

PPC moves:

1. that the Curriculum Committee be responsible for reviewing, assessing and deciding whether courses classify as General Education courses;
2. that the below listed criteria be approved and handed over to the Curriculum Committee in their consideration of General Education courses;
3. that Department Chairs and Program Coordinators, when submitting courses for approval as Gen. Ed. to the Curriculum Committee refer to these criteria in their justification;
4. that the Department Chairs and Program Coordinators communicate this information to all instructors who teach courses designated as General Education prior to the start of the course in August or December of each year.

The instructor and her or his department wish the course to be available to students outside of the particular discipline. It is understood that all students will not necessarily have the same disciplinary knowledge as their peers who specialise in that discipline. Instructors should inform students in their syllabus that their course is recognised as fulfilling General Education requirements.

General Education courses are different than other courses taught in the College. Courses identified as General Education must fulfill **all of the criteria** listed below:

Compte tenu de la motion adoptée par le Conseil de la faculté le 10 décembre 2004 demandant aux départements et aux programmes de présenter d'ici le 30 avril 2006 une liste de tous les cours qu'ils désiraient offrir sous la rubrique de l'Éducation générale,

le CDP propose :

1. que le Comité des programmes d'études ait la responsabilité d'examiner et d'évaluer les cours proposés et de décider si ces cours se classent sous la rubrique Éducation générale;
2. que la liste de critères ci-dessous soit approuvée et remise au Comité des programmes d'études pour leur examen des cours d'éducation générale;
3. que les directeurs de départements et les coordonnateurs de programmes, quand ils soumettront leurs cours pour approbation au Comité des programmes d'études se réfèrent à ces critères dans leur justification;
4. que les directeurs de départements et les coordonnateurs de programmes communiquent cette information à tous les enseignants chargés des cours désignés comme cours d'éducation générale avant le début du cours en août ou en décembre de chaque année.

L'enseignant et son département souhaitent que le cours soit mis à la disposition des étudiants en dehors de leur discipline. Il est entendu que tous les étudiants n'auront pas nécessairement les mêmes connaissances dans la discipline que leurs pairs se spécialisant dans cette dernière. Les enseignants doivent informer les étudiants dans leur description de cours que celui-ci est reconnu comme répondant aux exigences de l'éducation générale.

Les cours d'éducation générale sont différents des autres cours enseignés au collège. Les cours identifiés comme cours d'éducation générale doivent remplir **tous les critères** présentés ci-dessous :

1. **Multidisciplinary approaches:** General Education courses provide a different educational experience than courses based in one discipline. The courses should span at a minimum two or more disciplines within at least one domain (Humanities, Social Sciences, Natural Sciences or Modes of Reasoning) in an extended, reflective way. This may be through the examination of different methodological and/or theoretical approaches. Modes of Reasoning and Natural Sciences courses may be considered multidisciplinary if they are not only theoretical but also apply the methods of the course to different disciplines.
2. **Writing skills and skills in using symbolic language:** General Education courses should allow students to develop their writing skills. (Instructors may wish to emphasise presentational, research or other skills, as well.) At least part of the assessment regime for the course will involve some extended writing in the mode appropriate to the course. It is understood that writing skills include those courses using “symbolic languages” (e.g. Mathematics, Information Technology and Visual Arts). A course which relies solely on multiple choice examinations (as appropriate as these may be in other contexts) would not fulfill this requirement of General Education courses.
3. **Critical thinking:** General Education courses involve extended reflection on the nature of argumentation and theoretical thinking. They should help students reflect and reason on the process of inquiry, on the building of arguments, whether their own or those of others, and on the relationship between these arguments and the outside world.

1. **Les approches pluridisciplinaires :** les cours d'éducation générale offrent une expérience éducative différente des cours basés sur une seule discipline. Ces cours doivent porter sur un minimum de deux disciplines ou plus dans au moins un domaine (Humanités, Sciences sociales, Sciences naturelles ou Logique) d'une façon approfondie et réfléchie. Ceci peut se faire en examinant différentes approches méthodologiques et/ou théoriques. Les cours de logique et de sciences naturelles peuvent être considérés comme pluridisciplinaires s'ils ne sont pas uniquement théoriques mais s'ils appliquent également les méthodes du cours à différentes disciplines.
2. **L'aptitude à écrire et l'aptitude à utiliser un langage symbolique :** les cours d'éducation générale devraient permettre aux étudiants de développer leur aptitude à écrire. Les enseignants peuvent souhaiter mettre également l'accent sur les aptitudes de présentation, recherche ou autres aptitudes. Au moins une partie de l'évaluation du cours portera sur l'aptitude à écrire de la façon appropriée au cours. Il est entendu que l'aptitude à écrire concerne également les cours utilisant des langages symboliques, tels que, par exemple, les mathématiques, la technologie de l'information et les arts visuels. Un cours utilisant seulement des examens à choix multiples – qui peuvent convenir dans d'autres contextes – ne répondrait pas aux exigences des cours d'éducation générale.
3. **La pensée critique :** les cours d'éducation générale impliquent une réflexion approfondie sur la nature de l'argumentation et la pensée théorique. Ils devraient aider les étudiants à réfléchir et à raisonner sur le processus d'enquête, le fondement de leurs arguments, qu'il s'agisse des leurs ou de ceux des autres, et sur la relation entre ces arguments et le monde extérieur.

4. **Citizenship in the contemporary world:** General Education courses aim to provide students with the broad-based tools to understand their relationship with the world around them. This does not mean that courses necessarily need focus on present-day concerns, but rather should aspire to encourage further participation in contemporary issues and enhance a broad understanding of the relationships between individuals and the world (if applicable drawing parallels from the past to the present or applying theory to current contexts).

The following defines the four disciplinary fields within which General Education courses are listed:

Humanities courses generally combine the subject matter and methodologies of at least two of the “humane” disciplines, usually understood as including Literature, Philosophy and History.

Social Science courses generally combine the subject matter and methodologies of at least two of the “social science” disciplines, usually understood as including Sociology, Political Science, Economics and in certain cases History.

Natural Science courses draw from the physical and biological sciences. These courses often demonstrate the interrelationship of science and other disciplines, and may focus specifically on the history, philosophy or social context of science.

Modes of Reasoning courses should emphasise the development of critical thinking, in order that students improve their skills in systematically differentiating good from fallacious reasoning. These courses should involve the application of principles of good reasoning to material drawn from a variety of sources, including other disciplinary approaches. Students will be able to express their ideas in the language (written, mathematical, diagrammatic) appropriate to the goals of the courses.

4. **L'appartenance au monde contemporain :** les cours d'éducation générale visent à donner aux étudiants les outils variés qui les aideront à comprendre leur relation avec le monde qui les entoure. Ceci ne veut pas dire que les cours doivent nécessairement mettre l'accent sur les problèmes de l'heure, mais plutôt qu'ils devraient aspirer à encourager une plus grande implication dans les questions contemporaines et une meilleure compréhension des relations entre les individus et le monde, en tirant, s'il y a lieu, des parallèles entre le passé et le présent ou en appliquant des théories aux contextes actuels.

Voici la description des quatre domaines disciplinaires dans lesquels les cours d'éducation générale sont inscrits :

Les cours d'humanités combinent généralement la matière traitée et les méthodologies d'au moins deux disciplines « humaines », comprenant d'habitude la littérature, la philosophie et l'histoire.

Les cours de sciences sociales combinent généralement la matière traitée et les méthodologies d'au moins deux disciplines dans le domaine des sciences sociales, comprenant d'habitude la sociologie, la science politique, la science économique et dans certains cas l'histoire.

Les cours de sciences naturelles puisent dans les sciences physiques et biologiques. Ces cours démontrent souvent la corrélation entre la science et les autres disciplines, et peuvent porter plus spécifiquement sur le contexte historique, philosophique et social de la science.

Les cours de logique devraient mettre l'accent sur le développement de la pensée critique, afin que les étudiants améliorent leur compétence à différencier le bon raisonnement du raisonnement fallacieux. Ces cours devraient comprendre l'application des principes du bon raisonnement à des documents tirés d'une variété de sources, y compris d'autres approches disciplinaires. Les étudiants seront capables d'exprimer leurs idées dans la langue (écrite, mathématique, schématique) appropriée aux buts des cours suivis.